

6 Société et Culture

**Habitat/Logements sociaux d'Angondjé et de Bikélé
Les squatteurs refusent-ils de plier bagages ?**



Photo : AJT

Si certains squatteurs commençaient à libérer les logements d'Angondjé hier, d'autres faisaient de la résistance.



Photo : AJT

L'accès cadencé de la cité Alhambra, gardé par des jeunes, hier

Anita Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

ENTRÉE principale scellée à l'aide d'un énorme cadenas dont un jeune homme, assis de l'autre côté, ouvrait chaque fois après de brefs échanges avec des personnes qu'il juge aptes ou non à accéder aux lieux. Un autre, la vingtaine, braille dans un mégaphone : "On est là, on reste là, on ne bouge pas! Qu'ils viennent nous faire sortir d'ici de force! On est chez nous! Nous sommes tous Gabonais!". Des petits groupes sont formés ici et là, chacun donnant son point de vue sur l'imminence de

leur déguerpissement dans la journée. Devant une des maisons de la cité Alhambra (commune d'Akanda), deux familles échangent violemment. Un membre de l'une d'elles brandissant une chemise de couleur orange, visiblement un contrat d'occupation légale, demande à l'autre famille de libérer "sa maison". Mais l'autre famille ne se laisse guère démonter. Plus loin, une autre famille dont les membres, assis à la terrasse, l'air résignés, échangent dans une langue vernaculaire du Gabon. L'un d'eux, plus clairvoyant, parle de partir au plus vite. Il a pu trouver une maison en

location dans un quartier de Libreville. C'est l'ambiance qui prévalait hier en début d'après-midi lors de notre passage sur le site des logements sociaux du projet Alhambra à Angondjé, communément appelé "Cité de l'Émergence", par les squatteurs qui ont investi les lieux. En effet, sommés le 7 novembre dernier par le vice-Premier ministre, ministre de de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba, de libérer sous huitaine les logements qu'ils occupent de façon illégale, les occupants des cités baptisées "l'Égalité des chances" et "l'Émergence" avaient jusqu'à 18

heures hier pour libérer les lieux. Si la mesure, comme les multiples interpellations faites dans ce sens, aussi bien par les propriétaires légaux que par les membres du gouvernement, semblaient jusque-là sans effet, certains squatteurs ont néanmoins choisi de plier bagages hier à notre passage. « Il y a la date formelle et le délai d'exécution judiciaire. Même quand vous devez libérer une maison que vous louez, on vous donne un délai. C'est ce qu'on appelle un préavis. On ne refuse pas de régulariser notre situation, s'ils nous l'accordent, on va le faire. Il y a un huis-clos de justice qui fait son

travail», a indiqué un des occupants. Des cas de départs volontaires qui, aux dires des concernés, précèdent l'étape de régularisation de leur situation auprès de l'autorité, d'autant que, comme l'indique cet occupant, ce n'est pas en restant, en défiant l'autorité, que les squatteurs vont être régularisés. « Ils doivent d'abord sortir, pour restaurer l'autorité de l'État et réparer le préjudice causé aux autres compatriotes. Ensuite, constituer un dossier conforme comme tout le monde», nous a indiqué une source autorisée du ministère de l'Habitat, hier en fin d'après-midi.

**CNAMGS/Opération de recensement et sensibilisation des opérateurs privés
Les agents recenseurs sur le terrain depuis lundi**

L.R.A.
Libreville/Gabon

Pendant un mois, ils silloneront les communes de Libreville, Owendo et Akanda, pour identifier et sensibiliser les employeurs et travailleurs du secteur privé non encore enrôlés à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS).

DANS le cadre de l'extension de la couverture maladie à tous les assujettis, des équipes mobiles de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) sillonnent, depuis lundi, les communes de Libreville, Owendo et Akanda. Objectifs : identifier les employeurs et travailleurs du secteur privé, essentiellement non enrôlés. « Sont concernés par cette opération, principalement, les petits opérateurs économiques et autres compatriotes qui ont des activités génératrices de revenus mensuels supérieurs ou égaux au Salaire minimum interprofessionnel garanti



Photo : D.R

Les conseillers du DG de la CNAMGS, Guy Faustin Okologho (gauche) et Moïse Modandi Wa-Komba.

(SMIG)», ont expliqué Guy Faustin Okologho et Moïse Modandi Wa-Komba, respectivement conseiller technique et conseiller administratif du directeur général de la CNAMGS. Ce sont donc les structures scolaires et sanitaires privées, les hôtels et motels, menuiseries, ateliers de couture et autres salons de coiffure qui seront identifiés. « Lorsque nous nous rapprochons des pharmacies, des commerçants des marchés, nous nous rendons compte qu'il y a de

nombreux Gabonais qui ne disposent pas encore de la carte d'assurance maladie. La direction générale a donc estimé qu'il était important de répondre à cette préoccupation qui permettra, comme à d'autres citoyens, de bénéficier des services y relatifs», a justifié M. Okologho. Et les conseillers de préciser que les agents recenseurs sur le terrain n'inquiètent pas les usagers. « Ces agents recenseurs n'ont nullement le droit de demander ou d'exiger quoi que ce soit



Photo : D.R

Un agent recenseur chez un opérateur économique à Libreville.

en matière de règlement à ces usagers. Que les opérateurs économiques soient fixés. Ils n'ont rien à déboursier. Qu'ils donnent leur identité, leur entreprise, le nombre d'employés qu'ils ont et c'est tout», a encore clarifié M. Okologho. À terme, le travail qui sera fait par l'assureur étatique consistera à extirper du fichier des Gabonais économiquement faibles (GEF) tous ceux qui sont travailleurs en ce moment, en vue de les basculer dans le fonds du secteur privé après leur immatricula-

tion à la CNAMGS. « C'est une frange très importante qui pèse lourd et qui grève les autres fonds. Il est utile pour la CNAMGS que les GEF soient immatriculés comme tels et que ceux qui ont des activités qui leur permettent d'avoir des revenus bénéficient d'un fonds qui leur soit dédié», a insisté M. Okologho. Qui a précisé que les étrangers, bien majoritaires dans le secteur, ne sont pas concernés par l'opération. Pour ce qui est du mécanisme de prélèvement, il n'est pas encore, pour l'heure, établi.

Ici et ailleurs

• Internet

Google et Facebook contre des faux sites

Google et Facebook ont pris des mesures hier pour couper les revenus publicitaires des faux sites d'informations, une décision prise après les critiques dont ont été l'objet les deux géants d'internet pour leur rôle supposé dans l'élection de Donald Trump. "Nous travaillons à une mise à jour de nos politiques de publication et allons commencer à interdire les publicités de Google sur les contenus trompeurs, de la même manière que nous interdisons les publicités mensongères", a indiqué Google dans un communiqué à l'AFP.

• Edition

Un Van Gogh polémique à Paris



Photo : AFP

Plusieurs éditeurs, dont le Seuil à Paris, ont présenté hier comme étant une œuvre inédite un carnet contenant 65 dessins de Vincent van Gogh, mais son authenticité a été vivement contestée par le musée Van Gogh d'Amsterdam. "Sur la base d'années de recherches, sur les dessins de Van Gogh dans la collection du musée et à d'autres endroits, (les experts) ont conclu que ces dessins étaient des imitations", a affirmé le musée. Dans un communiqué diffusé au moment où le livre était dévoilé à la presse par Le Seuil, le musée d'Amsterdam met notamment en exergue la qualité de l'encre utilisée, le style des dessins et des erreurs topographiques. "Il y a un temple, il y a donc des gardiens du temple, c'est inévitable", a réagi à Paris l'éditeur de l'ouvrage, Bernard Commet.

• Santé

Contact interdit

Les Pays-Bas ont renforcé hier leurs mesures pour combattre la propagation de la grippe aviaire H5N8 sur leur territoire, après la mort imputable à ce virus de dizaines d'oiseaux d'élevage et de 1.250 oiseaux marins.

Rassemblés par l . l